

Chaîne de valeur du tilapia d'élevage en Côte d'Ivoire

Contexte

FISH4ACP est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) qui vise à garantir la durabilité des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. L'initiative contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la prospérité économique et à la création d'emplois en garantissant la durabilité économique, sociale et environnementale de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. FISH4ACP est mis en œuvre par la FAO et est financé par l'Union Européenne (UE) et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

FISH4ACP est axé sur l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de douze chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans douze pays membres de l'OEACP. Le programme prêterait particulièrement attention aux petites et moyennes entreprises, en raison de leur capacité à générer des avantages sociaux et économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes.

En Côte d'Ivoire, compte tenu de son importance socio-économique et environnementale, mais aussi de ses potentialités de développement inclusif, la chaîne de valeur du tilapia d'élevage a été proposée par le gouvernement et sélectionnée de manière compétitive parmi plus de soixante-quinze propositions.

En se fondant sur les résultats d'une analyse approfondie de ladite chaîne de valeur, une stratégie de mise à niveau de la filière a été développée par une équipe d'experts de la FAO en concertation avec toutes les parties prenantes au niveau national. Dans le cadre de cette stratégie, des modèles d'affaires améliorés ont été développés et le programme vise à les mettre en œuvre sur le territoire ivoirien.

Le présent appel à candidature pour la sélection de 10 fermes piscicoles pilotes lancé à l'échelle nationale, permettra une mise à niveau de ces fermes sur la base des modèles améliorés développés par le programme.

Objectif

Les fermes pilotes sélectionnées par le programme FISH4ACP serviront de fer de lance pour promouvoir l'adoption de techniques améliorées d'élevage du tilapia et de gestion des fermes associées.

Ces modèles efficaces améliorés pourront ainsi se répandre dans les zones rurales et permettre aux populations impliquées des niveaux de revenus et une sécurité alimentaire améliorés.

La variabilité des situations et des types de bassins ou de plans d'eau fait que chaque cas devra être considéré individuellement.

En fonction du nouveau modèle d'affaire visé et des besoins de l'exploitation, les améliorations porteront sur :

1. La gestion technique et environnementale de la ferme ;
2. La gestion financière ;
3. La technique d'alimentation ;
4. L'approvisionnement en alevins de qualité.

Des séances de formation à destination des gestionnaires et exploitants des fermes pilotes seront mises en œuvre afin de vulgariser les nouveaux modèles d'affaires améliorés et les bonnes pratiques associées, en particulier au niveau technique, financier, du suivi environnemental, et de la gestion des intrants (alevins et aliments).

Par la suite, les fermes pilotes pourront bénéficier d'un soutien financier ou en nature de la part du programme FISH4ACP, afin de les faire migrer vers les modèles d'affaires améliorés. Ce soutien pourra

être sous forme d'un financement d'une partie des investissements nécessaires pour la transition mais aussi d'une aide à la constitution d'un fonds de roulement. Les fermiers et fermières sélectionnés seront aussi mis en contact avec des institutions financières, afin d'avoir accès à des fonds mis à leur disposition. Jusqu'au terme du projet (fin février 2025) les fermes pilotes bénéficieront d'un suivi régulier de leur performance et de conseils pour s'assurer du succès de la mise en œuvre de ces modèles d'affaires améliorés.

Les fermes sélectionnées seront représentatives des modèles existants sur le territoire national et deux fermes par zone (nord, ouest, est, centre et sud) seront retenues (l'annexe 1 spécifie la répartition des 31 régions dans les 5 zones définies ci-dessus). La sélection se fera sur la base des critères ci-dessous énumérés et sera effectuée par l'équipe projet FISH4ACP avec le soutien de l'équipe spéciale de la chaîne de valeur du tilapia d'élevage de Côte d'Ivoire (mise en place par FISH4ACP en juillet 2021), notamment pour la validation des critères de sélection. Une attention particulière sera portée au genre et à l'âge des pisciculteurs sélectionnés, dont au moins 50% appartiendront à des femmes et des jeunes.

Cibles

Cet appel à candidatures est ouvert :

- Aux fermes extensives pour lesquelles la production repose sur la productivité naturelle de l'eau, où certaines inefficacités (manque de contrôle de la prolifération des juvéniles, retard de croissance, etc.) doivent être comprises et traitées avec des moyens innovants permettant d'intensifier durablement la production ;
- Aux fermes semi intensives plus productives que les précédentes mais qui connaissent aussi des limitations qui peuvent être liés à la disponibilité des intrants et alevins en quantité, leur qualité et prix ou à des insuffisances techniques.

Processus de sélection

La sélection des fermes pilotes se fera à travers un processus à plusieurs étapes, qui devra se faire dans un délai global d'environ 3 mois à compter de la date de clôture de dépôt des dossiers. Les étapes sont les suivantes :

- (i) La validation des critères de sélection par l'équipe spéciale de la chaîne de valeur du tilapia d'élevage de Côte d'Ivoire ;
- (ii) Le lancement de l'appel à candidature ;
- (iii) La réception des dossiers de candidatures ;
- (iv) L'étude et la présélection des dossiers par un comité constitué de membres de l'équipe du projet ;
- (v) Si besoin, des interviews par téléphone avec les candidats pour recueillir des informations complémentaires ;
- (vi) Une mission de terrain pour localiser et confirmer l'ensemble des informations fournies afférentes aux fermes présélectionnées ;
- (vii) Une évaluation finale à travers un système de notation sur la base des critères de sélection et des résultats de la mission ;
- (viii) La publication officielle de la liste des fermes sélectionnées.

Critères d'éligibilité des candidats

- Être pisciculteur (pratiquer l'élevage du tilapia), homme ou femme de nationalité ivoirienne ;
- Ne pas être bénéficiaire ou avoir été bénéficiaire d'un quelconque appui dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet international ;
- Avoir une exploitation piscicole fonctionnelle depuis au moins un an

- Ne pas être membre de l'équipe spéciale.

Critères d'évaluation des candidatures

Les propositions reçues seront classées et vérifiées par rapport aux critères d'éligibilité ci-dessus.

Elles seront ensuite évaluées selon les critères définis dans le tableau ci-dessous.

Domaine	Critères d'évaluation	Points	Points Maximum
1. Exploitation piscicole	Années d'existence en activité	10	55 points
	>10	10	
	5-10	7	
	1-5	5	
	Défaillances observées au niveau de l'aménagement et/ou la construction des ouvrages de pisciculture	10	
	>3	10	
	1-3	5	
	0	1	
	Part du volume de production de tilapia par rapport au volume totale de la production de la ferme	15	
	100%	15	
	>60%	10	
	Moins de 60%	0	
	Qualité des aliments utilisés	5	
	Non adaptée (si aucune alimentation n'est fournie, repose uniquement sur la productivité naturelle, un unique sous-produit agricole farineux)	5	
	Peu adaptée (mélanges farineux, granulés coulants données seuls ou en les alternant avec l'aliment extrudé)	3	
	Aliments extrudés uniquement	1	
	Source d'approvisionnement en alevins	5	
	Propre production sur la ferme ou tout autre source d'approvisionnement	5	
	Structures habilitées (station d'alevinage, CNRA ou fermes multiplicatrices)	2	
	Régime foncier défini	5	
	Défini (propriété ou location de l'espace clairement établie)	5	
	Non défini	1	
	Disponibilité des données financières, de production et de suivi technique de la ferme	5	
	Aucune disponibilité	5	
	Faible disponibilité	2	

	Grande disponibilité	1	
2. Appartenance à une coopérative/association	Membre actif d'une coopérative ou d'une association piscicole	15	15 points
	Membre	15	
	Pas membre	5	
3. Compétences techniques	Formations en pisciculture du tilapia	15	15 points
	Aucune formation	15	
	1-3	10	
	>3	1	
4. Genre et âge	Appartenance de l'exploitation à une femme ou un jeune de moins de 35 ans et/ou l'inclusion de femmes ou de jeunes dans la conduite des activités de l'exploitation piscicole.	15	15 points
	Appartenance à une femme ou un jeune et inclusion de femmes et jeunes dans l'exploitation	15	
	Appartenance à une femme ou un jeune	10	
	Inclusion de femmes et jeunes	5	
	Absence de femme et de jeune impliqués dans l'exploitation	1	
POINTS TOTAUX			100 points

NB : Le processus de sélection veillera à prendre en compte la représentativité des types d'exploitation par région. Le type d'exploitation sera un critère pour départager plusieurs candidatures qui auraient le même nombre de points à l'issue de la notation du Domaine 1 « Exploitation piscicole ». Par exemple, si pour une même région, deux candidatures se voient attribuer 40 pts à l'issue de la notation du Domaine 1, celles-ci seront départagées par le type d'exploitation afin de s'assurer qu'au final les deux fermes sélectionnées pour une même région n'aient pas toutes les deux le même type d'exploitation. De plus, en cas d'égalité entre plusieurs candidatures, la (ou les) ferme(s) plus accessible(s) par route sera(ont) retenue(s).

Engagement des fermes sélectionnées

Les fermes retenues à l'issue de ce processus de sélection devront adhérer à la Charte « fermes pilotes FISH4ACP » qui précise leurs engagements en matière de :

- Contribution à la diffusion des idées, des leçons apprises et des bonnes pratiques de gestion et de production.
- Partage des informations relatives au fonctionnement opérationnel de l'exploitation avec les experts FISH4ACP, y compris les informations financières.

- Suivi et mise en œuvre des recommandations techniques et de gestion des exploitations piscicoles fournies par FISH4ACP.
- Autorisation à l'accès à la ferme à des tiers souhaitant installer des nouvelles exploitations piscicoles ou améliorer leurs exploitations existantes selon les modèles du projet FISH4ACP.

Dépôt des dossiers de candidature

- Fiche de candidature à renseigner (Ci-jointe) ;
- Copie de la CNI ou tout autre pièce valide pouvant attester de l'identité.

Le dossier de candidature doit être envoyé sous pli fermé avec la mention « Candidature à la sélection des fermes pilotes_FISH4ACP CIV » à l'adresse suivante :

RIVIERA Africaine GOLF Zone2, Lot N°107 B, Ilot5.

01 BP 3894 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire
Email : fao-ci@fao.org

ou par mail avec en objet la mention « Candidature à la sélection des fermes pilotes_FISH4ACP CIV » : CI-Procurement@fao.org et fao-ci@fao.org.

L'ouverture de la réception des dossiers de candidature est fixée **au lundi 28 novembre 2022 à 10h00**.
La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au **Mardi 27 décembre 2022 à 17h00**.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Bureau de la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire au numéro ci-après : (+225) 27 22 40 59 20.

Annexe 1 : Carte Administrative de la Côte d'Ivoire



Zonage effectué sur la base de la carte administrative

Zones	Districts
Nord	Savanes
	Denguélé
	Woroba
Ouest	Montagnes
	Sassandra - Marahoué
	Gôh-Djiboua
Est	Zanzan
	Comoé
Sud	Lagunes
	Bas sassandra
	Abidjan
Centre	Vallée du Bandama
	Yamoussoukro
	Lacs